

Paris, le 9 mars 2026

LETTRE AUX PORTEURS DU FCP « CONSTANCE BE EUROPE »

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteurs de parts du FCP « **CONSTANCE BE EUROPE** » (Part A : FR0011599307, ci-après « votre fonds ») géré par CONSTANCE ASSOCIÉS S.A.S., et nous vous remercions de votre fidélité. Nous vous faisons parvenir la présente lettre afin de vous communiquer le changement technique prévu sur votre fonds conformément à l'instruction AMF DOC-2011-19.

D'autres modifications interviennent simultanément, mais relèvent d'une information par tout moyen qui prend la forme d'une information aux porteurs de parts disponible sur www.constance-associes.fr/constance_be_europe.php.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé de modifier les caractéristiques de votre fonds afin de mieux refléter la gestion active et discrétionnaire par rapport au marché actions européen.

Ces modifications portent principalement sur :

- l'objectif de gestion et l'indicateur de référence (avec la suppression de l'indicateur de référence).
- les fourchettes d'exposition (actions Europe, émergents, risque de change).

Notez que votre fonds sera dorénavant investi à plus de 90% en actions contractuellement, ce qui a été le cas depuis sa création (mais n'était pas une contrainte écrite dans le prospectus).

Vous disposez à tout moment de la possibilité de sortir sans frais du FCP.

Informations importantes pour votre fonds

Néant

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Ce changement est prévu pour le **10 avril 2026**.

Entre la date de diffusion de la présente lettre et le 10 avril 2026 :

- les souscriptions et rachats restent possibles sur la base de la valeur liquidative applicable ;

- aucune période de blocage des souscriptions/rachats n'est prévue dans le cadre de ces modifications.

La dernière centralisation hebdomadaire aura lieu le 10 avril 2026 à 9 heures.

La première centralisation quotidienne aura lieu le 13 avril 2026 à 9 heures.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 10 avril 2026 inclus.

Cette faculté de rachat sans frais s'exerce auprès de votre intermédiaire financier ou, le cas échéant, via : Crédit Industriel et Commercial (CIC) – 6, avenue de Provence – 75009 PARIS (centralisation avant 9h00 le vendredi). Voir prospectus pour plus de détails.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement/risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Non significatif¹



Le Fonds reste investi principalement en actions européennes, avec un niveau de risque élevé lié aux marchés actions.

Les ajustements précisent et encadrent davantage les expositions (Europe, émergents, change) sans augmenter le niveau de risque cible.

Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Le Fonds reste :

- éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA) ;
- éligible en unités de compte de contrats d'assurance-vie.

La faculté de rachat sans frais jusqu'au 10 avril 2026 peut, selon votre situation, constituer un fait générateur d'imposition (plus-values, moins-values, etc.). Nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller fiscal habituel pour apprécier votre situation particulière.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez les parts et le futur fonds ?

Le seul changement à intervenir est la suppression de l'indicateur de référence utilisé jusque-là (STOXX Europe 600 Net Total Return).

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

	Avant	Après	
Régime juridique et politique d'investissement			
Objectif de gestion*	Surperformance par rapport à l'indice STOXX Europe 600 (dividendes nets réinvestis)	Surperformance par rapport à une évolution moyenne du marché des actions européennes (sans indicateur de référence formel)	
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans	Supérieure à 10 ans	
Indicateur de référence	STOXX Europe 600 Net Total Return	Néant	
Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	Liste avec fourchettes d'exposition	Liste avec fourchettes d'exposition	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente
- Exposition actions	60-100 % toutes zones, dont 60 % min. actions UE	90-100 % actions Europe (UE, Suisse, Royaume-Uni, Norvège)	+
- Exposition émergents	0-15 %	0-10 % (siège social pays émergents)	-
- Exposition aux actions de petite et moyenne capitalisation	0-20% (capitalisations inférieures à 1 milliard d'euros)	0-20% (capitalisations inférieures à 2 milliards de USD pour les actions US et Canada, et à 1 milliard d'euros pour le reste du monde)	=
- Risque de change	0-100 % hors euro	0-35 % max. hors euro/couronne danoise ; ≥65 % en EUR/DKK	-
- Dispersion	Pas de contrainte	De 40 à 60 émetteurs distincts	+
- Titres intégrant des dérivés	Néant	0-100% (seulement des droits optionnels, bons de souscription et assimilés issus d'opérations sur titres décidées par les émetteurs, pas en gestion active)	+

***Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 3 mars 2026**

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance de :

- prendre connaissance du **Document d'Informations Clés (DIC PRIIPS)** de votre fonds, disponible gratuitement ;



- consulter le **prospectus** et son **annexe SFDR Article 8** pour le détail de la politique d'investissement et de la démarche ESG ;
- vous rapprocher régulièrement de votre conseiller pour vérifier l'adéquation de ce placement à votre situation et à vos objectifs ;
- consulter le site internet de la société de gestion (www.constance-associes.fr) et la page dédiée à votre fonds, sur laquelle figurent les reportings et rapports périodiques.

Les nouveaux documents réglementaires mis à jour (prospectus, DIC PRIIPS, annexe SFDR) de votre fonds sont tenus à votre disposition au siège de CONSTANCE ASSOCIÉS S.A.S. et sont envoyé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite à l'adresse suivante : CONSTANCE ASSOCIÉS S.A.S. – 37, avenue de Friedland – 75008 PARIS ou par email à info@constance-associes.fr .

Pour toute question, vous pouvez contacter Constance Associés au 01 84 17 22 60 ou votre interlocuteur habituel.

Vous remerciant de votre confiance, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

CONSTANCE ASSOCIÉS S.A.S.

Nota Bene : d'autres changements sont réalisés à la même date dont le passage à l'article 8 sous SFDR et l'augmentation de la fréquence de valorisation. Les informations sur ces changements sont consultables sur www.constance-associes.fr/constance_be_europe.php